

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 novembre 2017 à 19H30

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 7 novembre 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2017

4. LÉGISLATION

- 4.1 Résolution pour programmation de la TECQ 2014-2018
- 4.2 Politique d'affichage
- 4.3 Dépôt reddition de compte TECQ

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX

- 6.1 Mandat au notaire Mario Mathieu pour effectuer une quittance
- 6.2 Mandat à l'agente d'immeuble Sonia Robichaud pour la vente terrain rue Boulanger
- 6.3 Mandat à monsieur Éric Rouillard pour la préparation de la glace pour le curling
- 6.4 Mandat à JM Pomerleau électricien pour installation à la bibliothèque et modification à l'Aréna
- 6.5 Demande à la firme Abénakis pour terminer les travaux débutés en mai 2017 dans le Petit Shenley

- 6.6 Remerciement pour les ancien(nes) élu(e)s.
- 6.7 Mandat au notaire Claude Mathieu pour demande de dérogation à la CPTAQ
- 6.8 Achat de panneau de contrôle pour le bassin de rétention
- 6.9 Mandat pour évaluation du garage municipal
- 6.10 Aquisition tablette pour le conseil
- 6.11 Achat de pneus pour la Pépîne

7. PERSONNEL

- 7.1 Limitation du nombre d'heures rémunéré à 45 heures par semaine pour l'inspecteur municipal selon l'entente syndicale à partir de 13 novembre
- 7.2 Embauche de monsieur Daniel Campeau pour l'eau potable la fin de semaine
- 7.3 Remerciement à monsieur Marc Faucher pour ces précieux services à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley
- 7.4 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande de gratuité des Chevaliers de Colomb
- 8.2 Demande de gratuité de la Fabrique

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Achat de glycol pour l'aréna

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-365 Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017

2017-11-366 Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

3.2 PROCÈS VERBAL DE 24 OCTOBRE 2017

2017-11-367 Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur

Alain Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2017.

4- LÉGISLATION

4.1 RÉOLUTION POUR PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018

2017-11-368

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-joint, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

4.2 POLITIQUE D’AFFICHAGE

2017-11-369 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley possède un panneau d'affichage numérique situé au parc Émilie Allaire au coin de la rue du Collègue et de la rue principale et deux babillards, un au bureau municipal et un à l'aréna ;

Considérant que ces panneaux ont comme principal objectif d'informer la population sur les événements, programmes et autres actualités municipales qui les concernent, incluant les messages d'urgence ;

Considérant que ces panneaux peuvent également servir à diffuser gratuitement les messages d'intérêt public des organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité ;

Considérant qu'une politique d'affichage serait judicieuse et s'impose afin de bien gérer nos infrastructures de communications ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture a préparé une politique d'affichage ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la mise en place de la politique d'affichage tel que proposé par la responsable des sports, loisirs et culture.

4.3 DÉPÔT REDDITION DE COMPTE TECQ

2017-11-370 **Considérant** que la Municipalité doit déposer une attestation du respect des dispositions législatives relatives à la gestion contractuelle pour la TECQ ;

Considérant que le Directeur général a préparé l'attestation et la déposée au conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'attestation du respect des dispositions législatives relatives à la gestion contractuelle pour la TECQ déposé par le directeur général.

5- FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2017-11-371 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2017 au montant de 247 434.57 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 127 001,25 \$, les comptes à payer représentent 88 334,83 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 32 098.49 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2017 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2017-11-372

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU POUR EFFECTUER UNE QUITTANCE

2017-11-372

Considérant qu'il y a eu une cession par le Comité des Loisirs de St-Honoré-de-Shenley à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant qu'il y a eu vente par la corporation municipale du Canton de Shenley au Club optimiste de St-Honoré-de-Shenley Québec inc. dans lequel acte il y a une hypothèque en faveur de la municipalité garantissant les obligations du club optimiste qui n'a pas été radié ;

Considérant que cette hypothèque doit être radiée ou qu'une quittance doit être faite ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le notaire Mario Mathieu afin d'effectuer la quittance de l'hypothèque.

6.2 MANDAT À L'AGENTE D'IMMEUBLE SONIA ROBICHAUD POUR LA VENTE DES TERRAINS RUE BOULANGER

2017-11-373

Considérant que des terrains appartenant à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont à vendre dans la rue Boulanger ;

Considérant que la Municipalité désire mandater une personne ayant les compétences pour vendre les terrains ;

Considérant que madame Sonia Robichaud, qui a déjà travaillé à la vente de terrain pour la municipalité, est disponible pour le mandat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate madame Sonia Robichaud pour la vente de terrain, et ce, au taux forfaitaire de 2000,00 \$ par terrain.

6.3 MANDAT À MONSIEUR ÉRIC ROUILLARD POUR LA PRÉPARATION DE LA GLACE POUR LE CURLING

2017-11-374

Considérant qu'une glace adaptée pour une activité de curling doit être préparée à l'aréna ;

Considérant qu'il faut un technicien de glace ayant les compétences requises pour la réalisation de la glace de curling ;

Considérant que monsieur Éric Rouillard possède les compétences requises et est disponible pour effectuer le travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche ponctuelle de monsieur Éric Rouillard au taux de 25,50 \$ l'heure pour un support à la création de la glace de curling.

6.4 MANDAT À JM POMERLEAU ÉLECTRICIEN POUR INSTALLATION À LA BIBLIOTHÈQUE ET MODIFICATION À L'ARÉNA

2017-11-375 **Considérant** que des convecteurs doivent être installés à la Bibliothèque ;

Considérant qu'un interrupteur de ventilateur doit être installé dans à l'aréna ;

Considérant qu'un électricien doit être mandaté afin d'effectuer les installations mentionnées ci-dessus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme JM Pomerleau Électricien pour procéder aux installations des convecteurs à la bibliothèque ainsi que l'interrupteur pour les ventilateurs à l'aréna.

6.5 DEMANDE À LA FIRME ABÉNAKIS POUR TERMINER LES TRAVAUX DÉBUTÉS EN MAI 2017 DANS LE PETIT SHENLEY

2017-11-376 **Considérant** des travaux majeurs ont été faits dans le Petit Shenley suite au projet de préparation et d'asphaltage dans ce rang ;

Considérant que la firme Abénakis a été mandatée pour faire les travaux généraux, réalisés au cours de l'été, mais que certains travaux restent à être terminés pour clore le projet ;

Considérant que la Municipalité désire voir ces travaux terminés rapidement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la firme Abénakis de terminer les travaux dans le rang Petit Shenley afin de clore le projet.

6.6 REMERCIEMENT POUR LES ANCIEN(NES) ÉLU(E)S.

2017-11-377 **Considérant** que madame Monique Boucher, monsieur Daniel Mercier, monsieur Daniel Campeau et monsieur Stéphane Veilleux ont

terminé leur mandat de conseiller (ère) à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant le travail réalisé par ces personnes et leur dévouement à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil offre ses remerciements à madame Monique Boucher, monsieur Daniel Mercier, monsieur Daniel Campeau et monsieur Stéphane Veilleux pour le travail qu'ils ont accompli à la Municipalité au cours de leur mandat des 4 dernières années.

6.7 MANDAT AU NOTAIRE CLAUDE MATHIEU POUR DEMANDE DE DÉROGATION À LA CPTAQ

2017-11-378

Considérant que la firme Carrier & Bégin de Saint-Honoré-de-Shenley veut acheter un terrain à la Municipalité afin d'y construire de nouveaux séchoirs à bois ;

Considérant qu'une demande de dérogation doit être faite à la CPTAQ pour autoriser l'achat du terrain ;

Considérant que le notaire Claude Mathieu a déjà travaillé dans ce dossier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le notaire Claude Mathieu pour accompagner la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et la firme Carrier & Bégin dans la demande de dérogation qui doit être faite à la CPTAQ.

6.8 ACHAT DE PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LE BASSIN DE RÉTENTION

2017-11-379

Considérant que le panneau de contrôle du système de traitement des eaux usées doit être changé, car celui actuel ne répond plus au besoin ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme Automatisation JRT inc. et que celle-ci peut fournir le panneau de contrôle requis au montant de 19 700,00 \$ plus taxes ;

Considérant que cette démarche résulte de la volonté de remettre le système de traitement des eaux usées à jour ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat du panneau de contrôle au prix de 19 700,00 \$ plus taxes afin de mettre le système de traitement des eaux usées à jour ;

Que cet achat soit financé par le programme de la TECQ.

6.9 MANDAT POUR ÉVALUATION DU GARAGE MUNICIPAL

2017-11-380 **Considérant** que le garage municipal n'a pas été évalué depuis longtemps ;

Considérant que le conseil désire avoir une idée du montant qu'une évaluation apporterait dans le cas où le garage devrait être rebâti après un sinistre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général afin que celui-ci fasse évaluer le garage municipal.

6.10 AQUISITION TABLETTE POUR LE CONSEIL

2017-11-381 **Considérant** que le conseil a décidé de devenir un conseil sans papier ;

Considérant que le conseil doit acquérir des tablettes numériques pour être utilisé comme outil de travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 6 tablettes numériques pour le conseil sans papier.

6.11 ACHAT DE PNEUS POUR LA RÉTROCAVEUSE

2017-11-382 **Considérant** que les pneus actuels de la rétrocaveuse sont très usés on atteint leur fin de vie utile ;

Considérant que le responsable de la voirie recommande de les changer rapidement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 4 pneus (avant et arrière) pour la rétrocaveuse au montant de 2 945,50 \$ plus taxe.

7-PERSONNEL

7.1 LIMITATION DU NOMBRE D'HEURES RÉMUNÉRÉ À 45 HEURES PAR SEMAINE POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL SELON L'ENTENTE SYNDICALE À PARTIR DU 13 NOVEMBRE

2017-11-383 **Considérant** que l'entente syndicale pour le poste de chef d'équipe des travaux publics et inspecteur municipal permet d'offrir 45 heures de travail par semaine ;

Considérant que ce nombre d'heures peut être revu en période estivale ;

Considérant que ce nombre d'heures ne peut être dépassé et que les horaires de travail soient faits en conséquence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil limite le nombre d'heures maximal à 45 par semaine pour le poste de chef d'équipe des travaux publics et inspecteur municipal tel que mentionné dans l'entente syndicale, et ce, à partir du 13 novembre 2017 ;

Le nombre d'heures des autres employés des travaux publics est 40 heures par semaine.

7.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL CAMPEAU POUR L'EAU POTABLE LA FIN DE SEMAINE

2017-11-384

Considérant que la Municipalité a besoin d'une personne pour épauler le responsable des travaux publics pour la maintenance du système d'eau potable ;

Considérant que monsieur Daniel Campeau a suivi une formation d'opérateur pour l'eau potable et qu'il est disponible, à temps partiel, pour effectuer le travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Daniel Campeau à titre d'opérateur pour l'eau potable, et ce, sur une base à temps partiel ;

La rémunération de monsieur Campeau sera basée en fonction de la convention collective des employés.

7.3 REMERCIEMENT À MONSIEUR MARC FAUCHER POUR CES PRÉCIEUX SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2017-11-385

Considérant que monsieur Marc Faucher a travaillé pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au cours des 16 dernières années ;

Considérant que celui-ci a toujours fait son travail de façon sérieuse et avec diligence ;

Considérant que monsieur Marc Faucher a rendu de bons et loyaux services de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil offre ses remerciements à monsieur Marc Faucher pour son travail à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au cours des 16 dernières années.

7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

2017-11-386

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

8-LOISIRS ET CULTURE

8.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB

2017-11-387

Considérant la demande des Chevaliers de Colomb de pouvoir bénéficier gratuitement de l'arène pour leur souper annuel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de prêter gracieusement la location de l'aréna au Chevalier de Colomb pour leur souper annuel qui aura lieu le 25 novembre 2017.

8.2 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA FABRIQUE

2017-11-388 **Considérant** la demande de la Fabrique de pouvoir bénéficier gratuitement de l'aréna pour leur souper-bénéfice ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de prêter gracieusement la location de l'aréna à la Fabrique pour leur souper annuel qui aura lieu le 9 décembre 2017.

9-RAPPORT

10-CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 ACHAT DE GLYCOL POUR L'ARÉNA

2017-11-389 **Considérant** que les réserves de glycol du système de réfrigération à l'aréna sont pratiquement vides et qu'il faut les renouveler pour pallier aux bris ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de Glycole pour le système de réfrigération à l'aréna pour un montant de 2 249,50 \$ plus taxes.

12-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2017-11-390 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 14 novembre 2017.

Il est 22h20

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.